



Que prend en charge l'assurance de copropriete

Par **CHUET**, le **28/02/2012** à **13:40**

Bonjour,

Je me suis fait voler les 4 roues de ma voiture garée dans le parking en sous sol de la copropriété ou je suis propriétaire d'un appartement. La porte qui ferme le parking a été endommagée par un usager du parking et de ce fait il était accessible par l'extérieur. La franchise que demande l'assurance de mon véhicule est très conséquente aussi est il possible de se retourner vers l'assurance de la copropriété pour qu'elle prenne en charge une partie des frais, compte tenu du délai de remplacement de la porte (3 mois) ? Si le garage avait été fermé , le vol n'aurait pas pu être effectué aussi facilement.

Merci à vous. Cordialement